



EPIDOSIS

Regards croisés sur l'innovation

n°37

Bimensuel

Février 2015

Innovation et précaution : bon sens ou bien-pensance ?

Tout le monde le dit : **l'innovation est le moteur principal de la croissance**. Or, qui dit innovation dit exploration de champs nouveaux et donc découverte de voies nouvelles. Comme la recherche a un coût, les entreprises, les organisations non-étatiques, les ministères, les armées... ne se lancent pas dans l'aventure sans avoir préalablement estimé les risques. Ces derniers sont de plusieurs ordres : politiques, financiers, humains, matériels, environnementaux, sociaux-culturels... Ainsi, la mise au point d'un prototype d'avion, par exemple, demande de gros investissements à n'engager que s'il existe des perspectives d'industrialisation et un marché. **L'innovation comporte par conséquent une part de prospective**, au même titre que le marketing¹. La découverte de nouvelles voies requiert dès lors de les imaginer au préalable, de les penser, voire de les dessiner. Toute voie n'étant pas bonne à prendre, l'échec s'avère fréquent mais on n'apprend pas à marcher sans être tombé plusieurs fois auparavant ! Des enseignements tirés de l'échec naissent la réussite, la trouvaille, la pépite. Enfin, une innovation en suscitant souvent d'autres, la stimulation créative naît également des opportunités.

Innover, c'est donc oser, défricher, prendre des risques, apprendre de ses faux-pas et saisir des opportunités. **C'est tout sauf être craintif ou inquiet**. La frilosité est le fait des suiveurs, pas des meneurs, ni des explorateurs. Mais on a aussi le devoir d'être intelligent : l'avionneur ne ferait pas décoller son prototype sans l'avoir préalablement équipé d'un train d'atterrissage et son pilote d'un parachute ! Ces précautions, qui semblent stupides à rappeler, ne le sont pas tant que cela. En effet, **depuis des lustres, l'homme s'entoure de précautions avant de se lancer dans ses aventures** ; le principe de précaution – nous-y voilà ! – est consubstantiel de l'innovation et l'innovateur n'a pas attendu la révision constitutionnelle de 2005² pour penser à sauvegarder les personnes et les biens. Aujourd'hui, malheureusement, les deux tendent à s'opposer ou à être opposés. Voyons pourquoi.

Comme le disent Patricia Costa et Patrice Huguenin³, **le principe de précaution a envahi la sphère publique et privée au lieu de se cantonner à l'environnement**. Dès lors, ledit principe est brandi pour encadrer voire empêcher tout et n'importe quoi : il devient alors salutaire de ne surtout rien faire ! Si l'oiseau le respectait, il ne quitterait pas son nid en un premier battement d'ailes certes risqué mais ô combien merveilleux et libérateur. Si Noé n'avait pas construit son arche, il n'y aurait d'ailleurs plus d'oiseaux du tout (autre qu'une colombe si l'on en croit la *Bible*) ! Si les pionniers

EPIDOSIS

Dans la littérature grecque, le terme *επίδοσις*, issu du verbe *επιδίδωμι*, est employé pour exprimer le don volontaire, l'engagement personnel. Par extension, notamment chez Isocrate, le terme prend le sens du progrès effectué, de l'innovation. Don de soi et innovation, deux valeurs que l'armée de l'air porte en ses gènes.

Cette publication du CESA a pour vocation de susciter des échanges, de croiser les regards entre les aviateurs, le personnel de la Défense et les décideurs publics et privés.

www.cesa.air.defense.gouv.fr

1. Le dictionnaire *Larousse* définit le marketing comme « l'ensemble des actions qui ont pour objet de connaître, de prévoir et éventuellement, de stimuler les besoins des consommateurs à l'égard des biens et des services ».
2. Inscription du principe de précaution environnementale dans le bloc de constitutionnalité à travers l'article 5 de la Charte de l'environnement, 1^{er} mars 2005.
3. Cf. *Epidosis* n°11 « Pour que le principe de précaution ne soit plus un frein à l'innovation » du commissaire-général Patricia Costa et du colonel de la réserve citoyenne de l'armée de l'air Patrice Huguenin, mars 2014

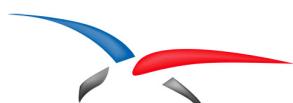
de l'aviation avaient pris le principe de précaution à la lettre, nous irions encore en Amérique en bateau, quoique le bateau soit encore dangereux... Si l'on est logique jusqu'au bout, les bien-pensants en matière de précaution seront honnis par leurs successeurs de demain pour avoir laissé des quais de gare sans parapets, des trottoirs sans garde-corps, des passagers d'avions de ligne sans parachute, etc.

Certains estiment que l'innovation serait facilitée par le renfort du principe de précaution. Ainsi, son application exigerait une recherche renforcée pour éviter « le coût des erreurs commises, faute de précaution »⁴. Il permettrait de s'intéresser aux produits de substitution remplissant les mêmes fonctions que ceux mis au ban en raison d'erreurs technologiques « sans conséquences désastreuses pour la santé humaine ou l'environnement ». Ne serait-ce pas nier l'enseignement tiré de l'échec, s'appliquer la méthode Coué et traiter *a priori* les conséquences d'un mal non encore survenu au lieu de s'attacher à sa cause ? En quoi ces substitutifs ne seraient-ils pas eux-mêmes dangereux ? **Comment penser *a priori* que telle voie n'est pas la bonne sans l'avoir empruntée ?** Certes, toute erreur a un coût mais ce coût engendrera à un moment ou à un autre des économies sur d'autres programmes qui en auront tiré les conséquences. ***In fine*, le risque zéro peut-il être un principe de vie ?** Par précaution, pourquoi alors ne pas interdire la cigarette, la voiture, l'alcool, le téléphone portable ou les antennes-relais, les insecticides, les ascenseurs voire tout bonnement les étages... ? Eriger l'assistanat en principe serait-il source de plus de liberté ? On a le droit d'en douter. N'irait-on pas vers l'immobilisme donc contre toute idée de croissance ? Il n'est pas si sûr que le principe de précaution soit « un formidable principe d'innovation » car si les deux ne sont pas antinomiques, l'un représente actuellement l'inaction et l'autre certainement le progrès. Il ne s'agit en réalité de ne pas aller trop vite.

Dans un rapport du Sénat de 2009⁵, on apprend que le principe de précaution est diversement pris en compte selon la nature de l'organisme en charge de dossiers liés à son ou sa non-application. Ainsi, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) ont des positions opposées sur le sujet. La première a toujours déclaré illégales (de 1997 à 2009) les mesures prises par les Etats au nom de ce principe. La seconde, en revanche, l'a placé en priorité tout en fixant des bornes à son invocation « afin d'éviter qu'il ne soit appliqué de manière incontrôlée ». **Le principe de proportionnalité entre le risque encouru et l'intérêt de parvenir à une innovation leur est néanmoins commun.** En ce qui concerne l'approche nationale, a été constatée une confusion entre prévention et précaution : c'est bien là que réside le risque d'amalgame précédemment dénoncé. Dès lors, selon les sénateurs, « il existe une déconnexion du risque politique par rapport au risque scientifique » : le principe de précaution n'est plus scientifique mais social et c'est à partir de là que le ver a envahi le fruit car la « disqualification de l'expertise scientifique » qui s'en est suivie a ouvert la boîte de Pandore. **Aujourd'hui, la charge de la preuve a été inversée : il revient désormais aux créateurs de justifier qu'une innovation n'est pas nuisible, non plus aux détracteurs de montrer qu'elle l'est.** Il n'y a plus présomption d'innocence mais présomption de culpabilité, il y a « confusion entre risque potentiel et risque avéré », ce qui fait le lit des fantasmagories les plus hallucinantes, en agissant sur l'émotion au détriment de la raison. Et quand d'aucuns mettent en avant la priorité sur la recherche « des conséquences négatives de nouvelles technologies » au lieu de faire confiance *a priori* à des hommes responsables, qui n'ont jamais été autant surveillés et encadrés qu'aujourd'hui, on comprend pourquoi innovation rime de plus en plus avec suspicion et en quoi il est de plus en plus difficile de créer de l'innovation, donc de la croissance.

Dans tout système, il faut un équilibre : l'introduction du principe de précaution a manifestement fait bouger tous les curseurs dans un sens. Si tant est qu'ils aient été hier à l'extrême inverse, **espérons que le bon sens permettra de revenir à une position plus moyenne.**

Colonel Bruno Mignot



ARMÉE DE L'AIR

Epidosis

Une publication du CESA

Directeur de publication :
colonel Bruno Mignot

Contact :

bruno.mignot@intradef.gouv.fr

Tél : 01 44 42 83 95

**Centre d'études
stratégiques aérospatiales**
1, place Joffre
75700 Paris SP 07

www.cesa.air.defense.gouv.fr

4. Cf. l'article « Pour innover, renforcer le principe de précaution » de Corinne Lepage dans *L'Expansion* de décembre 2014-janvier 2015.

5. Cf. « Le principe de précaution : bilan 4 ans après sa constitutionnalisation », audition publique du 1^{er} octobre 2009.